



Il a déposé un recours au conseil constitutionnel pour demander l'annulation totale des municipales dans le département du Koung-Khi où il était candidat, et où le RDPC a remporté par un score à la soviétique.

Certes, son parti l'Offre Orange pour le Salut du Cameroun (OOSC) n'a pas remporté les municipales dans le Koung-Khi, mais Hilaire Kamga s'en sort très enrichi du point de vue de science électorale, dont il est par ailleurs l'un des grands spécialistes au Cameroun et en Afrique.

Outre l'utilisation des techniques de fraude électorale traditionnelles bien connues comme les charters électoraux, le bourrage des urnes, ou encore le vote des personnes décédées, Hilaire Kamga dit avoir découvert une autre technique qu'il a baptisée : **La 48ème technique de fraude électorale.**

Cet acteur de la société civile rapporte que la place d'élection dans le Koung-Khi, a été transformée en un vaste hyper marché, dans lequel **130 Guichets Publics** d'achat des Bulletins oranges étaient organisés.

« Ainsi, des émissaires installés publiquement aux environs des Bureaux de vote étaient appelés à proposer aux électeurs le prix du rachat des Bulletins oranges ; Ce prix

oscillant selon les quartiers entre 3000 et 10 000 FCFA. », s'insurge-t-il, indiquant surtout qu'après le vote, les Bulletins de vote Orange ne se retrouvaient, ni dans l'urne, ni dans poubelle.

Regard complice des autorités

Ce qui est très intéressant dans cette honteuse machine des milliardaires de Bandjoun, dit Hilaire Kamga, est le fait que les autorités administratives et sécuritaires étaient complices. « **J'ai dit au sous-préfet: "allons interpeller ce fraudeurs qui sont sous le coup de l'article 123 du code pénal", mais sa réaction n'a été que dilatoire devant nous** », déclare Hilaire Kamga, se réservant d'ailleurs le droit de trainer en justice cette autorité.

Bataille devant le conseil constitutionnel

Hilaire Kamga ne compte se coucher sur ses lauriers, il projette lancer une offensive au contentieux post électoral pour réclamer l'annulation pure et simple des élections dans le Koung-Khi. « **nous allons continuer en faisant évoluer la jurisprudence électorale à travers le contentieux qui s'ouvre dès la semaine prochaine** », informe-t-il.